

nement et souvent parallèles aux problèmes du gouvernement fédéral.

● (8.10 p.m.)

Un fédéralisme sain, un fédéralisme coopératif est un système politique dans lequel les deux niveaux de gouvernement s'acquittent de leurs responsabilités respectives et se respectent l'un l'autre, en tenant compte de leurs intérêts communs. S'ils sont chargés d'une action parallèle, ce doit être une action concertée et, par conséquent, fondée sur la consultation et la coopération, à un plus haut point, monsieur l'Orateur, que jamais auparavant, et c'est là la politique du gouvernement actuel. C'est ce que nous entendons par fédéralisme coopératif.

C'est la politique reflétée notamment dans la formule visant à faire de notre constitution une constitution entièrement canadienne, en abolissant la nécessité d'un recours au Royaume-Uni chaque fois qu'il y a lieu de la modifier. La formule que nous proposons—j'en ai déjà parlé cet après-midi et ne ferai qu'effleurer le sujet ce soir—est l'aboutissement d'années de patientes négociations fondées sur ce principe, reconnu par tous les Canadiens à l'esprit pratique, que nous devons, à Ottawa, nous assurer l'assentiment des dix provinces au sujet de toute formule modificatrice. S'il nous est impossible d'en arriver là—mais je crois que nous réussirons, que nous en approchons déjà—il ne nous restera qu'à nous adresser de nouveau à Westminster et à demander au Parlement britannique de se charger de modifier notre constitution.

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors, vous aurez encore un statut britannique comme constitution.

Le très hon. M. Pearson: Une telle méthode n'implique aucun abandon ni aucun affaiblissement des pouvoirs confiés par la constitution au Parlement fédéral et au gouvernement, qui agissent au nom de tous les Canadiens représentés dans le Parlement actuel. Il y a, dans la constitution, des pouvoirs réservés au Parlement fédéral et au gouvernement et il n'est pas de gouvernement, ayant confiance dans la force, le progrès et l'unité du Canada et soucieux de ses responsabilités envers tous les Canadiens, qui puisse s'en départir.

Monsieur l'Orateur, nous devons exercer ces pouvoirs de manière efficace, et pour cela, nous devons reconnaître les réalités de notre histoire, de notre géographie et de notre Confédération, et les conditions de l'unité et du progrès du Canada. Nous devons faire concorder les relations fédérales-provinciales avec ces conditions. C'est le fondement de la collaboration avec les provinces, ce qui nous permet d'exercer efficacement les pouvoirs de

direction nationale, qui doit être au centre et dont le gouvernement a l'intention de se servir, avec fermeté et avec autant de sagesse que possible, au profit de tout le Canada, et ce n'est qu'au Parlement que tout le Canada est représenté. De bonnes relations fédérales constituent un élément important, sinon essentiel, de l'unité nationale. Il est tout aussi important, et dans un sens cela se rattache à ces relations, de bien comprendre la nature de notre Confédération, de notre pays, dans sa dualité d'origine, avec, à la base, l'association d'un élément de langue anglaise et d'un élément de langue française, et dont le développement est multiculturel et multiracial. Nous en sommes plus forts et plus riches en raison de la nature de notre origine et de nos progrès, même si les extrémistes et les indifférents ne semblent pas s'en rendre compte.

Contrairement à ce qu'a dit le très honorable représentant cet après-midi, dans une déclaration des plus pessimistes, j'estime que l'extrémisme et la désunion perdent du terrain, que les Canadiens font davantage preuve de bon sens et de modération, que l'on fait face aux problèmes et difficultés et qu'on en triomphera.

L'ignorance de la nature de la Confédération et la confusion sur le sens des mots expliquent en partie pourquoi il n'est pas facile de réaliser l'unité nationale au Canada. L'unité de la Confédération est indiscutable. Aux yeux du monde, le Canada constitue un seul État, un seul pays. Combien de nations, de races et de cultures comptons-nous? Une, deux ou plusieurs?

Le mot «nation» présente une difficulté spéciale; germe de confusion, ce problème provient du fait qu'on identifie deux notions: nation et État. A mon sens, nous devons nous attaquer à la difficulté, car, en la réglant, nous éliminerons certains problèmes de sémantique.

La France, par exemple, est à la fois une nation et un État, mais non la Suisse, la Belgique, l'Inde, la Malaisie et nombre d'autres États actuels. En ce sens, maintes nations n'ont pas leur souveraineté politique et n'en éprouvent pas le désir. Le mot «nation», à mon avis, relève de la sociologie, de l'histoire et de la tradition. Il indique le mode de vie d'un groupe d'êtres humains qui ont en commun une langue, des traditions, une culture, des coutumes, des sentiments et, surtout, la volonté de vivre ensemble comme groupe. Voilà qui justifie et explique à coup sûr, monsieur l'Orateur, la validité du concept d'une nationalité canadienne-française.

Comme le très honorable chef de l'opposition le déclarait le 22 juillet 1963 ici même, ainsi qu'en fait foi la page 2560 du *hansard*: